



Financière Arbevel

Rapport de l'organisme certificateur sur le respect des critères fixés pour l'obtention du label ISR
par les fonds Pluvalca Sustainable Opportunities

EY & Associés



Building a better
working world



Financière Arbevel

Rapport de l'organisme certificateur sur le respect des critères fixés pour l'obtention du label ISR par les fonds Pluvalca Sustainable Opportunities

A l'attention de la société de gestion **Financière Arbevel**, 20 Rue de la Baume, 75008 Paris.

En notre qualité d'organisme certificateur des investissements solidaires et responsables accrédité par le COFRAC¹, nous vous présentons notre rapport sur le respect des critères réglementaires d'obtention du label ISR pour les fonds Pluvalca Sustainable Opportunities, conformément aux dispositions du Décret n°2016-10 du 8 janvier 2016.

Responsabilité de la société

Il appartient à la société de gestion Financière Arbevel de prendre connaissance des exigences du Référentiel, de respecter les éléments du Référentiel, d'alerter l'organisme certificateur de tout changement de politique d'investissement des fonds labellisés, et de respecter les usages du label convenus dans les textes réglementaires.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme certificateur

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les fonds Pluvalca Sustainable Opportunities satisfont, dans tous leurs aspects significatifs, aux critères² du Référentiel à savoir :

- Critère d'éligibilité du/des fonds et des actifs du/des fonds ;
- Critère 1, relatifs aux objectifs recherchés par le fonds au travers de la prise en compte des critères ESG (Pilier I) ;

¹ Accréditation COFRAC Certification de Produits et Services n°5-0612 : Certification de services financiers - Label ISR, portée disponible sur www.cofrac.fr. Vous ne pouvez pas utiliser ni reproduire notre marque d'accréditation, ni faire référence à notre accréditation par le COFRAC, que ce soit sous forme textuelle, ou par utilisation d'un logo.

² Critères définis par le Référentiel relatif au label ISR. A noter que les Critères du Référentiel à respecter par le fonds dépendent du type de fonds et du type d'actifs le constituant.

- Critères 2.1 et 2.2 relatifs à la méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion (pilier II) ;
- Critères 3.1 et 3.2 relatifs à la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille (pilier III) ;
- Critère 4 relatif à la politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs (pilier IV) ;
- Critère 5 relatif à la transparence renforcée (pilier V)
- Critère 6 relatif à la mesure d'impact (pilier VI)

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements), au plan de contrôle tel que défini à l'article 4 du décret n°2016-10 du 8 janvier 2016 et aux normes professionnelles applicables en France.

Nature et étendue des travaux

Pour nous permettre d'exprimer notre conclusion, nous avons conduit les travaux suivants :

- Nous avons vérifié l'éligibilité des fonds Pluvalca Sustainable Opportunities et des actifs les constituant au label ISR et défini les critères du Référentiel qui leurs sont applicables ;
- Nous avons mené des entretiens au niveau de la société de gestion de portefeuille avec notamment le gestionnaire du fonds et d'un analyste afin de revoir les règles de gestion et de gouvernance de la société de gestion et du fonds concernés par la labellisation (notamment les documents relatifs à la politique d'investissement : le prospectus du fonds, les règles de gestion et de contrôle interne de la société de gestion de portefeuille, et l'inventaire du/des fonds) ;
- Nous nous sommes assurés du respect des critères applicables et avons mené des tests de détail sur la composition des fonds ;
- Enfin nous nous sommes assurés de la transparence des informations communiquées aux investisseurs et de leur cohérence avec les éléments sources.

Conclusion

A notre avis, les fonds Pluvalca Sustainable Opportunities satisfont, dans tous leurs aspects significatifs, les critères fixés pour l'obtention du label ISR.

Le présent rapport tient lieu de certificat valant délivrance du label ISR pour une période de maximum de trois ans à partir de la date d'émission du certificat : Expire le 07 juillet 2023

A Paris-La Défense, le 07 juillet 2020

L'organisme certificateur
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée RSE

